

IDÉES

Le Canada en Afghanistan

Du maintien de la paix à la zone de guerre

CHARLES LÉTOURNEAU
JUSTIN MASSIE

Chercheurs à la Chaire de recherche du Canada en politiques étrangère et de défense canadiennes de l'Université du Québec à Montréal et associés au Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix de l'Université de Montréal

Les soldats canadiens ont officiellement pris le contrôle d'une province de l'Afghanistan vendredi dernier pour y diriger les forces antiterroristes. Ceci signifie que les Canadiens n'agissent plus sous mandat de la Force internationale d'assistance et de sécurité (FIAS) de l'OTAN mais bel et bien aux côtés des Américains dans le cadre de l'opération Enduring Freedom. Si ce changement n'a pas eu beaucoup d'échos dans les médias — ni même pendant la campagne électorale —, ses conséquences sont néanmoins très importantes.

Alors que les Forces canadiennes avaient jusqu'à présent le mandat de patrouiller les rues de Kaboul afin d'éviter tout débordement, elles ont maintenant le feu vert pour prendre le contrôle d'une très grande province de l'Afghanistan, Kandahar. L'opération se déroule actuellement dans une zone beaucoup plus hostile que la précédente, et les militaires s'attendent à rencontrer davantage d'opposition qu'auparavant. En d'autres mots, les Forces canadiennes devront s'engager dans des missions plus dangereuses où elles feront la guerre et non du maintien de la paix.

Comme l'a souligné Bill Graham, ex-ministre de la Défense, les Forces canadiennes risquent de subir des pertes humaines plus élevées qu'à Kaboul. Les Canadiens doivent comprendre que les militaires ne sont pas déployés dans une opération traditionnelle de maintien de la paix (ces opérations étant généralement déployées sous mandat de l'ONU dans une zone tampon et avec l'accord des parties belligères) mais bien dans une zone de guerre où ils devront ouvrir le feu sur les insurgés.

Ne pas trop en parler

Il faut dire que les décideurs politiques ne font pas des pieds et des mains pour en informer la population puisque celle-ci préfère de beaucoup (dans une proportion de 87 %, selon un sondage Ipsos-Reid mené en octobre dernier) voir ses forces armées jouer un rôle de médiateur plutôt que de guerrier.

En plus d'être dangereuse, cette opération ne jouit pas d'un appui populaire aussi important que les missions antérieures des Forces canadiennes. Un sondage Strategic Counsel-CTV-Globe and Mail révélait vendredi que 62 % des Canadiens sont contre le dé-



ADREES LATRIF REUTERS

Alors que les Forces canadiennes avaient jusqu'à présent le mandat de patrouiller les rues de Kaboul afin d'éviter tout débordement, elles ont maintenant le feu vert pour prendre le contrôle d'une très grande province de l'Afghanistan, Kandahar.

ploiement des Forces canadiennes dans ce pays. Cette proportion augmente à 76 % si on isole l'opinion publique québécoise.

Cette réticence manifeste des Canadiens explique peut-être pourquoi les autorités politiques ne tiennent pas mordicus à expliquer à la population ce que leurs militaires font concrètement à Kandahar. Les Canadiens montrent ainsi clairement leur persistance à préférer l'engagement du Canada dans des opérations de paix traditionnelles plutôt que dans des interventions plus musclées.

Rien de nouveau

Même si le gouvernement conservateur de Stephen Harper est jugé plus favorable aux politiques américaines, il est primordial de souligner que la par-

ticipation du Canada aux opérations unilatérales des États-Unis en Afghanistan ne provient pas de son gouvernement. C'est à Paul Martin que revient la décision de déployer plus de 2200 soldats canadiens aux côtés des troupes américaines. Le gouvernement Harper ne fait donc que poursuivre la stratégie des libéraux lorsqu'il affirme qu'il engagera encore plus le Canada dans la lutte contre le terrorisme.

En prenant le contrôle d'une grande province de l'Afghanistan, le Canada poursuit donc sa stratégie post-11 septembre 2001 de lutte contre le terrorisme aux côtés des États-Unis. Rien de nouveau à ce titre, sauf peut-être, est-il à espérer, le courage de les auteurs d'exprimer clairement à la population canadienne qu'il ne s'agit ni d'une nouvelle initiative de leur part ni d'une opération militaire traditionnelle pour le Canada.

Autisme: le « fléau silencieux » ne serait-il plus qu'une différence?

CATHERINE
DES RIVIÈRES-PIGEON

Professeure au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal et mère d'un enfant autiste bénéficiant d'une intervention comportementale intensive (ICI)

NORMAND GIROUX

Psychologue, professeur associé au département de psychologie de l'Université du Québec à Montréal et grand-père d'un enfant autiste bénéficiant d'une ICI

Le lundi 20 février dernier, *Le Devoir* présentait une entrevue avec Michelle Dawson, une femme diagnostiquée autiste à 31 ans, devenue chercheuse en neurosciences après un cheminement tortueux et une pénible expérience de travail. Mme Dawson se dit engagée dans un combat pour «redonner l'humanité aux autistes». Si son exemple personnel est touchant et si son argumentaire sur la difficile acceptation des personnes hors normes est convaincant, ce récit n'est nullement représentatif de la réalité des personnes autistes, adultes ou enfants.

Malheureusement, l'autisme est un fléau, et ses conséquences sont dévastatrices. Que Mme Dawson ait eu la chance de connaître une évolution favorable, tant mieux pour elle, et c'est la preuve que son autisme est léger, mais ce serait une erreur de penser qu'un sort semblable est actuellement réservé à la majorité de ses congénères. Placée dans ce contexte, sa théorie de la «différence autistique» constitue une vision romancée d'une réalité extrêmement grave.

La pertinence de l'intervention

Ainsi, les propos de Mme Dawson véhiculent le dangereux message selon lequel il ne faut pas intervenir, de façon précoce et intensive, auprès des enfants autistes, qu'il ne faut surtout pas leur offrir la seule intervention dont l'efficacité, pour les aider à acquérir des comportements «normaux» ou «typiques», notamment l'usage de la parole, est scientifiquement démontrée.

Bien qu'il soit effectivement important de souligner les forces des enfants autistes, qui peuvent avoir une mémoire et des capacités visuelles et spatiales au-dessus de la moyenne, selon quelle logique et au nom de quel droit à la différence ne faudrait-il pas agir pour les aider à développer leurs autres capacités, comme celles de s'exprimer par la

parole, de décoder les émotions et de vivre une pleine expérience sociale?

Intervenir pour stimuler des enfants autistes ne signifie absolument pas «ne voir que les déficits» ou «tendre à effacer les différences humaines». Intervenir signifie au contraire avoir confiance en leur intelligence et les aider à acquérir ce qu'ils n'acquerraient pas spontanément, par exemple la capacité de communiquer et d'avoir de l'intérêt pour les autres. Il s'agit de les aider à s'ouvrir sur le monde dans l'espoir qu'ils aient un jour eux aussi, comme Michelle Dawson, la possibilité de parler de leur expérience, de faire partager ce qu'ils sont.

Les enfants autistes sont perçus comme des victimes par Mme Dawson et cette perception est rapportée dans l'article du *Devoir* puisqu'on y affirme qu'ils doivent «subir ce traitement destiné à les rendre typiques». Les parents et les thérapeutes sont quant à eux décrits comme des personnes «acharnées» qui souhaitent «bâtir une personne dans une coquille vide [en croyant] qu'il n'y a personne qui existe dans un autiste». L'image véhiculée ici non seulement est totalement fautive mais révèle également le plus grand mépris pour les parents et les thérapeutes des enfants autistes.

Pas plus cruel que l'école

Le «traitement» dont il est question dans ce récit, c'est celui de l'intervention comportementale intensive (ICI). Mme Dawson n'a apparemment pas elle-même été, jeune, l'objet de cette thérapie et ne rapporte pas l'avoir pratiquée auprès d'enfants; cependant, elle semble prétendre en connaître la pertinence.

De plus, le compte rendu de ses démarches laisse croire qu'elle aurait infléchi la Cour suprême en 2004 en défaveur du traitement, ce qui est inexact. La cour n'a finalement statué que sur l'impossibilité, pour les tribunaux, d'imposer le traitement aux provinces à titre de traitement médical assuré.

L'intervention comportementale intensive est largement axée sur le jeu et vise à favoriser l'apprentissage, chez les enfants autistes, des habiletés sociales et de langage qu'ils ne développent pas spontanément. Comme elle vise à combler ces graves difficultés, cette intervention réussit en effet à permettre à certains enfants autistes de poursuivre une scolarité en milieu normalisé, tout comme les enfants «typiques».

Cette intervention précoce, basée sur l'apprentissage, n'est ni plus ni moins «cruelle» que l'école, fréquentée par des enfants de deux ans dans plusieurs

pays, notamment la France. Elle requiert une structure et demande des efforts aux enfants mais les récompense en les ouvrant à de nouvelles connaissances, en leur donnant des succès, en leur faisant découvrir leurs propres possibilités. Ces enfants s'épanouissent et sont ravis d'être enfin capables de s'exprimer et d'avoir de meilleurs outils pour comprendre les autres.

Les enfants autistes ont besoin d'une «école» pour apprendre à parler, comme les enfants «typiques» ont besoin d'une école pour apprendre à lire et à compter. L'intervention comportementale intensive est l'école de la première enfance pour les jeunes autistes. Quelle logique pourrait faire croire que pour «reconnaître que [les autistes] ont les mêmes droits et libertés que les autres», il faudrait leur nier le droit d'apprendre, par une stimulation délibérée, intensive et structurée, à parler, à socialiser, à interagir avec l'environnement dans un commerce mutuellement bénéfique?

Michelle Dawson se trompe. C'est le fait de ne pas intervenir, de ne pas aider les enfants autistes, qui est cruel. Une infime proportion d'entre eux deviendront peut-être comme elle, mais la grande majorité sera incapable de développer son potentiel et de mener la vie autonome et intéressante à laquelle nous aspirons tous, autistes ou pas.

Danger

Dans une société où il est de plus en plus difficile de justifier des dépenses publiques, le discours de Michelle Dawson peut être dévastateur eu égard au fait que le gouvernement du Québec s'est déjà engagé, en 2003, en faveur de l'intervention comportementale intensive pour les enfants de deux à cinq ans atteints d'un trouble envahissant du développement. Et ce n'est pas elle qui en subira les conséquences: ce sont les enfants autistes, cette majorité silencieuse, qu'elle prétend représenter.

En effet, malgré son diagnostic, Mme Dawson n'a pas la légitimité de se poser, comme elle le fait, en porte-parole des personnes autistes, ni adultes, ni enfants. Car bien que Michelle Dawson parle au «nous» lorsqu'elle parle des personnes autistes, son parcours est, comme l'indique l'article, «tout à fait singulier».

Nous sommes pourtant d'accord sur un point: il faut demander aux autistes leur avis sur les interventions dont ils sont l'objet. Mais il faut le demander à tous les autistes, pas seulement à une autiste «atypique» qui fait la une d'un média. Pour tous les autres, il sera nécessaire, pour obtenir leur avis, de leur apprendre d'abord à communiquer. [...]

Le Parti communiste du Canada et le droit à l'autodétermination

Une reconnaissance tardive

ROBERT COMEAU

Professeur associé à la chaire Hector-Fabre d'histoire du Québec

JOËL BISAILLON

Candidat à la maîtrise en histoire à l'Université du Québec à Montréal

Quel ne fut pas notre étonnement de lire sous la plume d'Antonio Artuso, dans un article publié par *Le Devoir* sous la rubrique «Libre opinion» du mardi 13 février et intitulé «Une lutte à continuer», le passage suivant en ce qui concerne le Parti communiste du Canada: «Depuis sa fondation (1921), le PCC reconnaît le Québec en tant que nation et revendique le droit du Québec à l'autodétermination jusque et y compris la séparation.» Cette information est fautive. Regardons de plus près cette question pour y apporter une rectification.

En effet, le PCC a été fondé en 1921. Cependant, ce n'est qu'en 1929 que ce parti commence à s'intéresser sérieusement au recrutement des francophones du Québec. Même si les dirigeants affirment que les Canadiens français forment les masses les plus exploitées au Canada et souhaitent qu'ils forment le tiers de ses effectifs, cet objectif ne sera jamais atteint.

Durant les années de la Grande Dépression de la décennie 1930, dans les journaux du PCC, des articles nient même l'existence d'une nation canadienne-française. Un des auteurs s'appuie sur les critères de Staline définissant une nation (histoire, langue, territoire, vie économique, formation psychique) pour rejeter l'affirmation selon laquelle les Canadiens français forment une nation. Celui qui nie l'existence d'une nation canadienne-française est Fred Rose, un des principaux organisateurs du parti au Québec; il sera le seul député communiste élu au Parlement canadien pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Par ailleurs, le Parti communiste, dans son mémoire présenté en 1938 à la Commission royale d'enquête sur les relations fédérales-provinciales (commission Rowell-Sirois) créée en 1937, préconise une centralisation accrue des pouvoirs du gouvernement fédéral et exige son intervention dans les champs de compétence des provinces. On est très loin du droit à l'autodétermination du Québec. Le PCC préconise même que toute législation à caractère social relève du gouvernement central sans reconnaissance du partage des responsabilités attribuées aux deux ordres de gouvernement.

L'importance de Stanley Ryerson

Toutefois, dès le milieu de la décennie 1930, un intellectuel au sein du PCC démontre une grande sensibilité à l'égard de la situation des Canadiens français: Stanley Bréhaut Ryerson. Il est considéré par le parti comme le spécialiste de la question nationale canadienne-française. En 1943, il publie un ouvrage, *French Canada - A Study in Canadian Democracy*, dans lequel il reconnaît le statut de nation au Canada français. C'est une première pour un membre du PCC.

En 1946, dans un article publié dans une revue communiste, Ryerson va même jusqu'à reconnaître le droit à l'autodétermination au Canada français, y compris le droit à la sécession.

Cependant, la direction du parti n'emboîte pas le pas à sa suite et ne reconnaît pas ce droit. Ryerson et d'autres militants communistes québécois feront des pressions à l'intérieur du parti pour que ce droit soit reconnu dans ses publications officielles.

En 1947, une crise éclate au sein de la section québécoise du PCC. Un groupe de communistes du Québec, dont les principaux leaders sont Henri Gagnon et Emery Samuel, sont expulsés du PCC pour cause de «déviations nationalistes» et pour avoir exprimé leur désaccord avec la politique du Parti communiste appuyant la bourgeoisie canadienne contre l'impérialisme américain. Ils sont aussi expulsés pour s'être opposés à la subordination du parti, au Québec, à la direction de Toronto et pour avoir accusé le PCC de négliger de reconnaître l'oppression du Québec et son droit à l'autodétermination. Cette scission mettait au jour des divergences au sujet, entre autres, des positions à adopter envers la question nationale au Québec et les relations fédérales-provinciales.

Lors de cette scission, Ryerson défendait la position du comité central contre Henri Gagnon, qui accusait la direction du parti de fermer les yeux sur le problème national lui-même et de ne pas reconnaître les droits politiques des Canadiens français, dont le principal est le droit à l'autodétermination nationale. La crise de 1947 entraînera la défection d'un grand nombre de Canadiens français du parti au Québec.

Finalement, ce ne sera qu'en 1952 que le droit à l'autodétermination du Québec, y compris le droit à la sécession, sera explicitement reconnu dans un programme officiel du parti, soit cinq ans après l'éclatement de la section québécoise du Parti ouvrier progressiste, nouveau nom donné au PCC.

Par conséquent, cette reconnaissance advient plus de 30 ans après la fondation du PCC et environ une dizaine d'années après qu'un de ses membres dirigeants, l'«intellectuel du parti» Stanley Bréhaut Ryerson, eut reconnu le statut de nation au Canada français.

À la fin des années 60, Ryerson quittera le parti: pour justifier son départ, parmi ses raisons évoquées, il y a justement cette non-reconnaissance de la question nationale du Québec. C'est ce qui expliquera l'appui qu'a donné Ryerson au Parti québécois au moment même où les groupes marxistes-léninistes reprenaient la position léniniste sur la question nationale.

Au sujet de la position de Lénine sur la question nationale, on doit ajouter que le droit à la sécession qui y est prévu est purement théorique; on donne souvent l'exemple du divorce qu'il faut éviter. Pour cela, on reconnaît d'un côté un droit théorique au divorce en répétant bien cependant qu'il faut tout faire pour en empêcher l'application. C'est ce qui explique qu'il aura fallu l'éclatement de l'URSS, au début des années 90, et des fédérations communistes yougoslave et tchécoslovaque pour que de nouveaux États nationaux puissent parler en leur nom dans le concert des nations.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (communis Internet) Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux Soucy (Culture); Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relecteurs), Renée Léo Guimont et Serge Paquin (relecteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Frédérique Doyon (surnuméraire); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Reny (pupitre), Philippe Papineau (surnuméraire), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraire); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Durtisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marielyse Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Martine Riopelle, Micheline Ruelland, Nadia Sebaï, Mélisande Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filiou, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis, Olivier Zuida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Alexandre Gaudreau (coordonnateur à la promotion et à la sollicitation), Caroline Simard (responsable service à la clientèle, par intérim), Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION François Bisson (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.